

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023
COMMUNE DE BUCEY-EN-OTHE

La réunion a débuté le 25 septembre 2023 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur DESROUSSEAUX Pascal.

Membres présents :

Madame CONVERT Delphine
Madame DESCHAMPS Marie-Thérèse
Madame DESROUSSEAUX Marie-Christine
Monsieur DESROUSSEAUX Pascal
Madame DUCOVAT Delphine
Madame MANIERE Isabelle
Madame VALTON Laura
Monsieur VICQUERY Aurélio

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

Madame CLAEREBOUT Rolande

Secrétaire de séance : Madame DUCOVAT Delphine

Le quorum (plus de la moitié des 9 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 avril 2023
- 2023_20 - SDEA : Renforcement du réseau public de distribution d'électricité et travaux sur l'installation communale d'éclairage public rue Jean Thomas Bonnemain
- TCM : transfert volontaire de la compétence PLUI à Troyes Champagne Métropole
- 2023_21 - Actualisation du Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information du demandeur en logement social par la création du dispositif de cotation de la demande
- 2023_22 - Amortissement de l'éclairage public du stade de football
- 2023_23 - Budget : Décision modificative N°1
- 2023_24 - Coupes de bois dans la forêt communale - Etat d'Assiette 2024
- Point sur le DICRIM et le Plan Communal de Sauvegarde
- Point sur les travaux de l'église
- Point sur les travaux de voirie
- Point sur les travaux de rénovation énergétique
- Point sur les travaux d'éclairage public
- Bilan de la fête de la musique
- Communication et utilisation de la boîte mails de la mairie
- Comité consultatif en actions sociales : manifestations prévues, colis et décorations de Noël
- Vide grenier collectif : règlementation
- Questions diverses

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 avril 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 05 avril 2023

2023_20 - SDEA : Renforcement du réseau public de distribution d'électricité et travaux sur l'installation communale d'éclairage public rue Jean Thomas Bonnemain

Monsieur le Maire signale que la capacité du réseau public de distribution d'électricité desservant la rue Jean Thomas Bonnemain st insuffisante.

Les travaux susceptibles de remédier à cette situation, qui ont été étudiées par les services du syndicat départemental d'énergie, comprennent :

- Le renforcement d'environ 175m de lignes basse tension aériennes en conducteurs nus par un câble préassemblé isolé de section appropriée,
- Le remplacement des supports qui ne supporteraient pas la traction du câble posé, ces nouveaux poteaux seraient en béton.

Selon les dispositions en vigueur, ces travaux sont à demander par la commune et à exécuter, par délégation de celle-ci, par le syndicat départemental qui en assurera le financement, après accord de son Bureau syndical.

Monsieur le Maire précise que les plans détaillés lui seront soumis et, qu'en même temps, le piquetage précis des ouvrages sera matérialisé sur le terrain par l'entreprise que le syndicat aura chargée des travaux.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- DECIDE la réalisation des travaux de renforcement du réseau public de distribution d'électricité dans les conditions exposées par Monsieur le Maire
- ADOPTE l'avant-projet présenté par le syndicat départemental d'énergie.

8 voix pour

- TCM : transfert volontaire de la compétence PLUI à Troyes Champagne Métropole

Le conseil municipal donne son accord de principe pour le transfert de la compétence PLUI à Troyes Champagne Métropole dès que possible.

2023_21 - Actualisation du Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information du demandeur en logement social par la création du dispositif de cotation de la demande

Actualisation du Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information du demandeur en logement social par la création du dispositif de cotation de la demande : avis du Conseil municipal

La loi ELAN du 23 novembre 2018 impose à chaque intercommunalité compétente en matière d'habitat, la mise en place d'un dispositif de cotation de la demande de logement social, à compter du 1er janvier 2024.

Conformément à cette loi, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a élaboré, en concertation avec les acteurs locaux du logement social, le dispositif qui s'appliquera à l'ensemble des demandes de logement social du territoire de l'agglomération, en pondérant des critères concernant la situation de chaque ménage demandeur de logement social. Les bailleurs sociaux seront garants de l'application de ce dispositif, notamment dans leur processus de sélection et d'attribution.

Mis en place dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), ce dispositif est intégré au Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'information du demandeur en logement social. Ce Plan a plusieurs objectifs :

- Simplifier les démarches des demandeurs de logement social,
- Rendre plus transparentes les attributions en logement social,

- Instaurer un droit à l'information du public et des demandeurs de logement social. Avant d'être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire et conformément à l'article R.441-2-11 du Code de Construction et de l'Habitation, **le Plan Partenarial, intégrant ce nouveau dispositif, doit être présenté pour avis à l'ensemble des communes membres de Troyes Champagne Métropole qui dispose d'un délai de 2 mois à compter de la date de transmission pour donner un avis.** A défaut, l'avis est réputé favorable.

Il sera ensuite transmis à Madame la Préfète, qui vérifiera que les objectifs fixés auront bien été atteints, et pourra demander des modifications si nécessaire.

Le projet de Plan, incluant le dispositif de cotation de la demande, est annexé à la présente délibération.

Je vous propose donc de bien vouloir :

- Emettre un avis favorable au projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'information du demandeur en logement social, incluant le dispositif de cotation de la demande,
- Autoriser Monsieur/Madame le Maire ou son représentant à transmettre le présent avis à Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole.

8 voix pour

2023_22 - Amortissement de l'éclairage public du stade de football

Monsieur le Maire propose d'amortir la somme versée au SDEA pour le renouvellement de l'éclairage public du stade de football, d'un montant de 10 076,88€, sur une durée de 40 ans.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'amortir la somme de 10 076,88 € sur une durée de 40 ans, en dépense de fonctionnement CHP 042 – article 681 et recette d'investissement CHP 040 – article 2804182 de la manière suivante :
 - 2023 – 2062 : 251 euros
 - 2063 : 287.88 euros
 -
- PREVOIT ces dépenses et recettes au budget 2023.

8 voix pour

2023_23 - Budget : Décision modificative N°1

Monsieur le Maire informe le conseil que le budget doit être modifié afin de régler certaines dépenses :

Il convient d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement :

Dépense :	Chapitre 023	:	-	251€
Dépense :	Chapitre 042	compte 681	:	+ 251€

Investissement :

Recette :	Chapitre 021	:	-	251€
Recette :	Chapitre 040	compte 2804182	:	+ 251€
Recette :	Chapitre 13	compte 1322	:	+ 4 217€
Dépense :	Chapitre 13	compte 1312	:	+ 4 217€

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

8 voix pour

2023_24 - Coupes de bois dans la forêt communale - Etat d'Assiette 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année **2024** présenté ci-après

2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
1,1	3,14	amélioration	oui			*	oui	oui	35
1,2	0,6	amélioration	oui		*				

(a) **À l'aménagement**

(b) En cm. A indiquer si les petits diamètres sont demandés en délivrance. C'est le diamètre à partir duquel les arbres seront vendus, sauf cas particuliers.

3 - Laisse à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois **sur pied**, la commune demeurante libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

Coupes proposées en report ou suppression par l'ONF :

Parcelle 8 Report Motifs : cloisonnements à ouvrir EA 2025

Au cas où le propriétaire solliciterait le report ou la suppression du marquage d'une coupe prévue à l'aménagement, le conseil municipal en expose ici les motifs et en informe par ailleurs le préfet de Région

4- Fixe la destination et les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :

Parcelle 1.1 : vente des grumes en automne 2025 et délivrance des houppiers, taillis et petites futaies

Parcelle 1.2 : troisième éclaircie à réaliser en affouage

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Mode de délivrance des bois d'affouage

Le Conseil Municipal décide

- de répartir l'affouage par foyer
- que la délivrance se fera sur pied.

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. Pascal DESROUSSEAUX, M. Aurélio VICQUÉRY et M Jacky HANCKE.

- **De fixer** les délais d'exploitation, façonnage et vidange des bois délivrés au 15/10/2025.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

8 voix pour

2023_25 Don de l'association Renaissance à la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association Renaissance a effectué un don de 2 562,86€ suite à l'organisation de la fête de la Musique.

7 voix pour – 1 abstention

- Point sur le DICRIM et le Plan Communal de Sauvegarde

Le DICRIM et le PCS sont en attente d'être finalisés.

- Point sur les travaux de l'église

La sous-commission de sécurité nous oblige à limiter le nombre de personnes à 50 sans dérogation possible et sous réserve d'honorer un cahier des charges que nous ne sommes pas en mesure de mettre en place à court terme. L'église est donc fermée au public jusqu'à nouvel ordre. Une réunion a été programmée demain avec un représentant de l'ABF et Mathieu Baty, l'architecte du patrimoine en charge de notre projet, avec pour objet de trouver une solution pour créer une issue de secours et permettre l'accès à 199 personnes. Les travaux seront inclus dans l'enveloppe des travaux à venir. Le dossier déposé à la Préfecture est réputé complet mais dans l'attente faute de subvention de l'Etat.

- Point sur les travaux de voirie

Le dossier est déclaré complet mais en attente faute de subvention de la part de l'Etat. Il n'est pas évident que les subventions puissent être obtenues en 2024.

- Point sur les travaux de rénovation énergétique

Le conseil municipal donne plein pouvoir au Maire pour prendre la décision de faire les travaux en concordance avec le plan de financement déposé à la Préfecture et pour lesquels un fonds vert a été accordé et de mettre en place un prêt s'il le jugeait nécessaire.

- Point sur les travaux d'éclairage public

Les travaux devraient démarrer fin octobre.

- Bilan de la fête de la musique

Après calcul, 150 euros seront versés à chacune des six associations ayant contribué à la Fête de la Musique.

- Communication et utilisation de la boîte mails de la mairie

Il a été confirmé que la boîte mails de la mairie ne devait servir qu'aux informations officielles. Les informations relatives aux événements organisés par les associations seront publiées sur l'application Maelis. Une information sera envoyée aux habitants.

- Comité consultatif en actions sociales : manifestations prévues, colis et décorations de Noël

Une réunion est prévue mi-octobre pour aborder différents points qui concerne la commission fleurissement et la commission fêtes et cérémonies. Un apéritif déjeunatoire est prévu le dimanche 19 novembre à la Mairie.

- Vide grenier collectif : réglementation

La demande doit être déposée à la mairie minimum 15 jours avant la date de l'événement.

Questions diverses

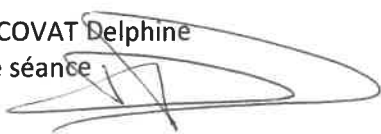
. Energies renouvelables : nous devons définir un zonage concernant les énergies éoliennes, photovoltaïques, la méthanisation et la géothermie, et les soumettre au gouvernement par le biais de TCM avant le 31 décembre 2023. Les adjoints ont donc travaillé sur une cartographie ne retenant que des zones favorables aux cellules photovoltaïques sur terrains dégradés et anciennes décharges et carrières.

-Présentation de Economus

- Bouge'Othe : synthèse de l'assemblée générale

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h45.

Madame DUCOVAT Delphine
Secrétaire de séance



Procès-verbal du 25 septembre 2023

Monsieur DESROUSSEAU Pascal,
Maire

